

ACCUEILLANT(E) D'ENFANTS A DOMICILE

FINALITÉ DE LA FORMATION

Cette formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être comportementaux nécessaires à l'exercice de la fonction d'accueillant(e) d'enfants.

CHAMP D'ACTIVITÉ

Etre accueillant(e) d'enfants, c'est

- Utiliser son habitation comme lieu de travail, assumer un rôle éducatif spécifique, professionnel et complémentaire à celui des parents auprès des enfants dans le respect des valeurs et du projet d'accueil du service dont l'accueillant(e) dépend;
- Assurer auprès des enfants une présence stimulante et épanouissante qui favorise l'égalité des chances;
- Assurer une prise en charge de l'enfant qui favorise son épanouissement sur les plans physique, psychologique et social selon un projet d'accueil répondant aux exigences du « code de qualité d'accueil » tel que défini par la réglementation actuelle.



Il faut savoir que cela implique certains aménagements du domicile pour le rendre compatible avec l'accueil de jeunes enfants. Légalement, l'espace intérieur réservé à l'accueil des enfants est fixé à 3m² minimum par place d'accueil pour l'espace de jeux et 2m² minimum par place d'accueil pour l'espace de repos.

Les pièces accessibles aux enfants doivent disposer d'une sécurité maximale (barrières aux escaliers, pare-feu, jardin clôturé...). L'assistante sociale du service d'accueillantes conventionnées et/ou l'O.N.E réfléchiront avec l'accueillant(e) à l'application des normes de sécurité propres à son logement. Les aménagements sont à charge de l'accueillant(e).

DURÉE

4 mois

PROGRAMME DE LA FORMATION

UE1	Découverte du métier (présentation du métier et de la formation).	60 p
UE2	Accueil des enfants dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial: Bases méthodologiques.	120 p
UE3	Stage dans des structures d'accueil à caractère familial.	48 p

SANCTION DE LA FORMATION

La réussite de la formation est sanctionnée par la délivrance de trois attestations de réussite, conformément à la réglementation en la matière.

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre âgé de 18 ans au 31 décembre de l'année considérée.

Etre titulaire du Certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur ou du Certificat de l'Enseignement du 2ème Degré de l'enseignement secondaire. Toutefois, les personnes ne disposant pas du titre requis pourront accéder à la formation sous réserve de la réussite d'un test d'admission.

COÛT DE LA FORMATION (SOUS RÉSERVE DE LA RÉGLEMENTATION)

Le montant des droits d'inscription de cette formation est proportionnel aux nombres d'heures suivies dans le courant de cette même année.

Gratuite pour les personnes exonérables (FOREM, CPAS, AVIQ,...)

CONSTITUTION DU DOSSIER

Se présenter à l'Institut munis des pièces suivantes :

- la carte d'identité électronique (si pas de carte à puce : la carte d'identité + 1 copie R/V);
- le certificat/titre requis et une copie de celui-ci
- Le montant du droit d'inscription en liquide ou bancontact

Pour les personnes bénéficiant d'une exonération :

- le numéro d'inscription pour les demandeurs d'emploi : FOREM ou d'ACTIRIS ;
- une attestation récente du CPAS pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ;
- une attestation récente de l'AVIQ.

La fréquentation des cours est obligatoire pour pouvoir prétendre

- à la sanction de la formation
- au congé-éducation selon la réglementation en vigueur.

L'inscription est EFFECTIVE lorsque le dossier est complet et les droits d'inscription payés.